

DELIBERATION DD2021_192

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 10 décembre 2021

LE 16 décembre 2021, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	63
Votants	76
Pouvoirs	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

TRANSFORMATION D'UN EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU GRAND PÉRIGUEUX : NOMINATION APRÈS RÉUSSITE À CONCOURS

PRESENTS :

M. AUDI, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. DOBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYAS, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS, M. VADILLO

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

M. AUZOU, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. VIROL, Mme DUPEYRAT, M. ROLLAND, Mme MASSOUBRE-MAREILAUD

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à M. GEORGIADIS
M. CURNIL donne pouvoir à M. PASSERIEUX
M DENIS donne pouvoir à M. NOYER
Mme ROUX donne pouvoir à M. DUCENE
M. MALLET donne pouvoir à M. GUILLEMET
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE
M. NARDOU donne pouvoir à Mme CHABREYROU
Mme COURAULT donne pouvoir à M. MARSAC
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. VADILLO
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

TRANSFORMATION D'UN EMPLOI AU TABLEAU DES EFFECTIFS NOMINATION APRÈS RÉUSSITE À CONCOURS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le 1^{er} juin 2021, l'organigramme des services du Grand Périgueux a été réorganisé et renforcé pour assurer la continuité des services et la prise en compte des nouvelles orientations des politiques publiques pour la période 2021-2026.

Qu'à ce titre, une direction urbanisme et mobilités a été créée qui comprend :

- 1 directrice, catégorie A
- 1 chargé mission SCOT_PLUI, catégorie A
- 2 assistantes, catégorie C
- 1 service urbanisme et planification composé de 6 personnes relevant de la catégorie C. Un agent occupe les fonctions de référent instructeur des autorisations du droit des sols.

Qu'un instructeur a réussi le concours de technicien territorial en 2021. Eu égard à ses fonctions, le poste occupé peut permettre la nomination dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Considérant que la valeur professionnelle de cet agent a toujours été satisfaisante eu égard aux compte-rendu des entretiens professionnels passés.

Que le comité technique saisi le 7 décembre 2021 a émis un avis favorable.

Qu'il est proposé de transformer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs en un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2022.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de supprimer un emploi relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux à la même date ;
- de prévoir les crédits budgétaires nécessaires ;
- de modifier le tableau des effectifs ;
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 05/01/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 05/01/2022	Périgueux, le 05/01/2022
	Le Président, Jacques AUZOU